

STRASBOURG
VILLE ÉDUCATRICE

PROJET ÉDUCATIF LOCAL

ACTE I

Actions
Éducatives



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

P 3

CHAPITRE 01 – Les enjeux et la méthode

P 4

1. Les différents temps de vie de l'enfant
2. Qu'est-ce qu'un Projet Educatif Local ?
3. Comment s'élabore un Projet Educatif Local ?

CHAPITRE 02 – Les valeurs sur lesquelles se fonde le PEL

P 8

1. Les valeurs partagées issues de textes fondateurs
2. Les principes qui guident ce PEL
3. Les valeurs que nous souhaitons transmettre aux enfants
4. Les engagements des acteurs du PEL

CHAPITRE 03 – Les grandes orientations du PEL

P 12

1. Développer une offre éducative diversifiée, adaptée et de qualité afin de préparer les enfants au monde de demain et favoriser le vivre ensemble
2. Promouvoir un parcours individualisé pour assurer la réussite éducative
3. Bâtir une communauté éducative fondée sur la reconnaissance de chacun des acteurs

CHAPITRE 04 – La gouvernance du PEL

P 16

1. Échelon central
2. Échelon territorial



« L'ÉDUCATION
DE L'ENFANT EST
GLOBALE ET PROCÈDE
DE L'ENSEMBLE
DES INFLUENCES
VOLONTAIRES ET
INVOLONTAIRES QUI
S'EXERCENT SUR
L'INDIVIDU DANS
SA RELATION À
L'ENVIRONNEMENT. »

LES FRANCAIS.

PRÉAMBULE

EDUQUER SIGNIFIE ÉVEILLER L'ENFANT, L'ACCOMPAGNER À DÉVELOPPER SES CAPACITÉS PHYSIQUES, PSYCHIQUES ET INTELLECTUELLES, L'AIDER À ÉPANOUIR SES POTENTIALITÉS, RÉPONDRE À SA CURIOSITÉ, ÉVEILLER SA SENSIBILITÉ, SA CRÉATIVITÉ ET DÉVELOPPER SON SENS CRITIQUE. IL S'AGIT AUSSI DE LE PRÉPARER PROGRESSIVEMENT À L'ÉVOLUTION SOCIALE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ, ELLE-MÊME INSCRITE DANS UN CONTEXTE MONDIAL.

Si l'Éducation initiale est fondamentale dans le parcours de l'enfant, il faut rappeler qu'elle est un long processus qui débute à la naissance et qui se poursuit tout au long de la vie.

Dans notre société on constate que l'Éducation cristallise des tensions toujours plus nombreuses. L'école ne peut seule, faire face aux inégalités croissantes, à la peur du déclassement et à l'échec scolaire sans la mobilisation de toutes les forces vives de la société.

Ainsi, depuis les premières lois de décentralisation, la commune est, face à ces enjeux, devenue l'acteur pivot : du fait des compétences obligatoires qui sont les siennes mais aussi, au même titre que l'école, elle est devenue le lieu de convergence de toutes les questions liées à l'exercice de la citoyenneté et du projet républicain.

La commune a une place toute particulière. Elle est légitime pour associer, coordonner l'ensemble des acteurs pour mener et animer une politique éducative sur son territoire, lieu de vie et d'intégration des enfants et de leurs familles.

C'est véritablement à cette échelle que l'on peut construire, d'une part, une continuité éducative et, d'autre part, favoriser des convergences éducatives.

La Ville de Strasbourg œuvre de longue date dans le champ de l'éducation avec ses partenaires à travers plusieurs contrats éducatifs : Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant, Contrat d'Aménagement des Rythmes de vie des enfants, Contrat Educatif Local, Contrat Enfance Jeunesse.

La commune s'est investie de manière déterminée et volontariste bien au-delà de ses simples compétences obligatoires. Les enfants strasbourgeois peuvent ainsi disposer d'une offre éducative riche et variée dans des domaines tels que le sport, la santé, la culture, le développement durable ou encore la technologie et la science.

Dans ce même esprit, la Ville a déjà inscrit l'accueil collectif de la petite enfance dans une démarche éducative. La charte qualité adoptée par le conseil municipal en juin 2011 et mise en œuvre depuis, pose un référentiel commun à tous les établissements, impulse une démarche d'amélioration continue pour tous et prévoit un dispositif unique, objectif et solidaire d'attribution des places.

La démultiplication des activités périscolaires, le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, les actions de réussite éducative financées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Programme de Réussite Educative et plus récemment l'Accompagnement Educatif et l'Aide Personnalisée mis en place par l'Éducation nationale représentent une démultiplication des actions et dispositifs en direction des enfants sans forcément donner du sens et trouver une articulation entre les différentes interventions.

Dans ce souci de cohérence et d'efficacité, la Ville de Strasbourg a souhaité élaborer un Projet Educatif Local en faveur 0-11 ans avec ses partenaires autour de valeurs communes, de principes directeurs et d'objectifs communs partagés. Le PEL est l'une des initiatives prévues dans le partenariat global entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

CHAPITRE 01

LES ENJEUX ET LA MÉTHODE



01.

LES DIFFÉRENTS TEMPS DE VIE DE L'ENFANT

LES TEMPS D'INFLUENCE SONT TRADITIONNELLEMENT DÉSIGNÉS POUR RENDRE COMPTE DES TEMPS DE VIE DE L'ENFANT.

Ces représentations du temps sont aussi des représentations distinctes des activités qui doivent, dans l'idéal et à leur manière, concourir à l'instruction et à l'éducation des enfants :

- le temps parental et familial dans un contexte culturel, affectif, d'histoire de vie,
- le temps scolaire avec l'instruction obligatoire et l'éducation,
- le temps périscolaire pour les actions menées par des personnels non enseignants, au sein de l'école ou hors les murs :
 - l'accueil périscolaire maternel municipal le matin, midi et soir,
 - les activités périscolaires du soir (assurées par la ville),
 - les accueils de loisirs sans hébergement du soir (assurés par le secteur associatif),
- le temps extrascolaire pour les activités menées les mercredis et congés scolaires :
 - Les accueils loisirs maternels (municipaux),
- les temps informels dont l'enfant dispose seul (avec ses pairs, devant l'écran, la publicité, dans la rue..).

02.

QU'EST CE QU'UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL ?

UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL CONSTITUE UN CADRE DE RÉFÉRENCE FORMALISÉ POUR MENER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE COHÉRENTE ET AMBITIEUSE SUR UN TERRITOIRE DÉFINI. IL INTÈGRE LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT).

S'appuyant sur le territoire, il permet à tous les partenaires éducatifs de formuler des objectifs communs et de s'approprier une culture et un langage commun. Bien plus qu'un programme d'actions, il est un processus dynamique qui donne du sens à l'ensemble du domaine éducatif jusqu'aux actions éducatives elles-mêmes. Cette démarche oblige les parents et chaque acteur à repenser ses conceptions éducatives, à interroger les évidences, à partager les expériences, à s'enrichir de concepts théoriques et à trouver des références communes en mettant l'enfant au cœur du dispositif.

Le Projet Educatif Local constitue aussi une nouvelle approche des questions éducatives dans leurs relations avec le tissu social, culturel et économique local. Il conduit, de fait, à repenser l'éducation dans son ensemble et non plus isolément les questions scolaires, périscolaires ou extrascolaires. En effet, la réussite éducative d'un enfant se construit à travers différents espaces éducatifs, celui de la famille, celui de l'école, celui des activités quotidiennes durant lesquels il expérimente ses acquisitions scolaires, découvre de nouveaux horizons, développe de nouvelles aptitudes, accroit sa confiance et son autonomie et apprend à vivre avec les autres.

Le PEL porte sur tous les temps de vie de l'enfant en recherchant une articulation fine entre chacun d'entre eux.

Il vise ainsi à favoriser une coopération éducative renforcée des acteurs de manière à créer une véritable communauté éducative dans le respect des missions et champs d'intervention de chacun, de manière conjointe ou complémentaire.

03.

COMMENT S'ÉLABORE UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL ?

LA VILLE DE STRASBOURG A SOUHAITÉ, AVEC SES PARTENAIRES, ÉLABORER
UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL ARTICULÉ AUTOUR DE DEUX ACTES :

- **L'Acte I** consiste en la définition de valeurs communes, de principes directeurs et d'objectifs communs partagés qui donne du sens à l'action éducative portée par tous les co-éducateurs pour prendre en compte les besoins de l'enfant dans le cadre de son développement personnel.
- **L'Acte II** vise à formuler des priorités et des actions à l'échelle des territoires sur la base d'un diagnostic partagé par tous les acteurs.

3.1. LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Un Comité de pilotage

- **Composition :**
Co-présidence : l'Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de l'action éducative et de la vie scolaire et l'Adjoint au Maire en charge de la vie associative et de la jeunesse,
 - le Préfet ou son représentant (la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Mission Ville de la Préfecture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles),
 - le Recteur ou son représentant,
 - le Président et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin,
 - le Président du Conseil Général ou son représentant.

- **Missions :**

- fixer les grandes orientations du Projet Educatif Local et les moyens qui lui sont alloués,
- en assurer l'évaluation,
- et décider de ses réajustements éventuels.

La participation des acteurs

Elle a été engagée avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'éducatif (directions d'école, parents, associations...) entre **novembre 2012 et mars 2013** afin de partager, d'une part, les valeurs et les principes du PEL et, d'autre part, de définir les principaux enjeux éducatifs. **Quatre** groupes de travail ont ainsi été constitués, composés de manière représentative :

- Un élu de la Ville, président,
- Parents,
- Directeurs d'école,
- Inspecteur d'Education Nationale,
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- Services de l'Etat,
- Directeurs d'associations thématiques et de quartier,
- Directeurs de fédérations (CSC, ...),
- Professionnels de la Direction de l'enfance et de l'éducation et des Directions de l'animation urbaine, de la culture, des sports, de la démocratie locale et de la proximité et des solidarités et de la santé.



... sur les thèmes suivants :

- **L'égalité des enfants face à l'éducation** ou comment lutter contre les discriminations et les inégalités durant les temps dits éducatifs ?
- **La coéducation** ou comment mobiliser les parents, enseignants, éducateurs, animateurs dans la continuité éducative ?
- **L'apport éducatif** des services et des activités ou comment répondre aux besoins et attentes des enfants, des familles et des citoyens ?
- **La mise en synergie des projets** concernant l'enfant ou comment reconnaître et mobiliser les compétences de l'enfant acquises dans l'ensemble des temps et espaces éducatifs ?

Un **séminaire de lancement** a rassemblé le **15 novembre 2012** l'ensemble des partenaires et acteurs associés pour présenter le cadre référentiel général, la démarche et fixer le calendrier. Ce séminaire poursuivait également les objectifs suivants :

- Partager des notions élémentaires d'un Projet Educatif Local,
- Exposer la démarche engagée par la Ville de Strasbourg,
- Mobiliser la réflexion des participants à partir d'un exposé d'un expert.

Monsieur Frédéric JESUS, médecin psychanalyste, a introduit le séminaire par une conférence sur le thème de la coéducation.

3.2. UN ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Les associations Les Francas du Bas-Rhin et CEMEA ont été choisies, au regard de leurs compétences et expériences, pour accompagner les acteurs dans l'élaboration du PEL.

CHAPITRE 02

LES VALEURS SUR LESQUELLES SE FONDE LE PEL



01.

LES VALEURS PARTAGÉES ISSUES DE TEXTES FONDATEURS

AGIR ENSEMBLE POUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE STRASBOURG SUPPOSE DE NOUS ACCORDER SUR DES VALEURS PARTAGÉES.

Celles-ci s'appuient d'une part sur les textes généraux, qui fondent notre modèle de société :

- La Constitution Française avec la devise de la République : Liberté, égalité, fraternité
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

D'autre part, elles expriment notre ambition dans le domaine éducatif et social, à travers :

- La Charte « Ville Amie des Enfants »
- La Charte des villes éducatrices
- L'Appel de Bobigny
- La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- La campagne du Conseil de l'Europe contre le châtimeut corporel à l'égard des enfants.

02.

LES PRINCIPES QUI GUIDENT CE PROJET ÉDUCATIF LOCAL

- Considérer l'enfant dans sa **globalité** et non seulement comme élève et ainsi articuler au mieux les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Reconnaître et accompagner les parents comme **premier éducateur** en respectant leur histoire de vie, leur culture, leur cadre de référence et en les associant dans l'analyse des besoins et les choix des mesures éducatives avec l'ensemble des intervenants auprès des enfants.
- **Affirmer l'équité, la mixité et l'égalité des droits** aux services et aux activités péri et extra scolaires, aux équipements municipaux et associatifs, et plus globalement aux savoirs, à la culture et aux loisirs, notamment en instaurant une tarification adaptée aux capacités contributives de chaque usager.
- **Soutenir les projets d'école** visant à faire des liens avec le périscolaire et à valoriser l'élève dans l'acquisition de ses compétences hors temps scolaire.
- **Renforcer les actions territoriales en matière d'éducation** en les déclinant à l'échelle de chaque quartier de manière à tenir compte des spécificités et des besoins relatifs à chaque territoire (Projet Educatif De Territoire).
- **Développer le sens de l'intérêt général** par rapport à l'intérêt particulier afin d'apprendre aux enfants les lois du « vivre ensemble », à se respecter, à discuter, à argumenter et à développer le sens critique.
- **Soutenir l'enfant dans l'apprentissage de son autonomie.**
- **Rendre l'enfant acteur de son éducation.**

PROVERBE SÉNÉGALAIS
« IL FAUT TOUT UN VILLAGE
POUR ÉLEVER UN ENFANT »

Ainsi le Projet Educatif Local strasbourgeois vise globalement à soutenir :

- **les parents** dans leur rôle éducatif en leur offrant des services de qualité leur permettant d'articuler vie familiale, professionnelle et sociale,
- **l'école** dans sa mission d'instruction et d'éducation en offrant aux enseignants et aux enfants les conditions matérielles nécessaires à une scolarité de qualité,
- **les associations sportives, culturelles, sociales et d'éducation populaire** dont l'action est fondamentale et porteuse des valeurs qui contribuent au vivre ensemble.

Acteurs du Projet Educatif Local (parents, enseignants, animateurs socio éducatifs, ou culturels, responsables des structures municipales...) nous avons défini collectivement les valeurs qui nous guident. Elles doivent permettre à l'enfant de se construire en tant que personne et en société, et à chaque acteur d'organiser son action quotidienne, et de développer son rôle de co-éducateur.

03.

LES VALEURS QUE NOUS SOUHAITONS TRANSMETTRE AUX ENFANTS

- Se respecter et respecter les autres dans une attitude d'honnêteté.
- Développer le sens de la solidarité, de la coopération et du vivre ensemble.
- S'engager, être responsable et participer à l'évolution sociale, vers plus d'égalité et de respect de la dignité humaine.
- Développer le sens critique.
- S'ouvrir aux autres et au monde.



04.

LES OBJECTIFS QUE LES ACTEURS DU PEL S'ENGAGENT À METTRE COLLECTIVEMENT EN ŒUVRE

- Développer les pratiques citoyennes permettant à l'enfant et à l'adulte de s'exprimer et de décider ensemble.
- Rechercher l'épanouissement et la qualité de vie de chacun et développer son autonomie, comme moteurs de l'activité sociale.
- Construire une estime de soi.
- Promouvoir l'émancipation individuelle et collective.
- Promouvoir l'ouverture aux autres et au monde par l'accès à la connaissance.
- Accroître les facultés individuelles de choix et d'action dans un cadre collectif.

Sur la base de ces valeurs, les acteurs du PEL ont formulé un certain nombre de principes partagés :

- l'égal accès à l'éducation et à la connaissance pour tous,
- la réduction des inégalités,
- le refus de toute discrimination, qu'elle soit de nature culturelle, sociale ou sexuelle,
- le respect de la laïcité,
- l'expression des enfants dans tous les espaces éducatifs,
- la coopération avec les parents, reconnus comme premiers éducateurs, dans tous les espaces éducatifs,
- la prise en compte de la contribution de tous les acteurs (enfants, familles, éducateurs, institutions),
- la cohérence et la complémentarité des différents projets éducatifs sous ses différentes formes, dans la continuité des temps de l'enfant,
- l'émergence d'une culture commune.

CHAPITRE 03

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PEL



01.

DÉVELOPPER UNE OFFRE ÉDUCATIVE DIVERSIFIÉE, ADAPTÉE ET DE QUALITÉ AFIN DE PRÉPARER LES ENFANTS AU MONDE DE DEMAIN ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE.

OBJECTIF 1 - GARANTIR L'ACCÈS POUR TOUS À L'OFFRE DE SERVICES ET D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

- garantir une offre équilibrée sur l'ensemble des territoires,
- assurer une offre de loisirs pendant les vacances,
- proposer une offre complémentaire (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, sport, loisirs, culture) au temps scolaire,
- proposer une offre éducative complémentaire pour les 0-11 ans et notamment pour les 2-6 ans.

OBJECTIF 2 - GARANTIR DES CONDITIONS D'ACCUEIL ADAPTÉES ET DE QUALITÉ

- rendre accessible l'offre à toutes les familles (souplesse horaire, proximité des lieux, coûts adaptés et attractifs),
- assurer des moyens matériels suffisants : effectifs adaptés afin de prendre en compte l'individu dans le collectif, du matériel adapté et un environnement sécurisé,
- aménager des espaces de qualité (locaux à disposition) et garantir un taux d'encadrement suffisant.

OBJECTIF 3 - PROPOSER UNE OFFRE D'ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES QUI FAVORISENT LA DÉCOUVERTE, L'ÉVEIL, LA CRÉATIVITÉ, L'EXPRESSION ET LE PLAISIR

- stimuler la réflexion et la curiosité ainsi que le plaisir à découvrir,
- développer la sensibilité et la créativité notamment par l'éveil artistique et culturel, (lecture, peinture, musique, arts urbains...), la découverte des richesses culturelles et patrimoniales locales...
- développer la motricité et la maîtrise corporelle notamment par une activité physique et sportive diversifiée,
- développer une offre d'activités pour une sensibilisation à l'environnement et au développement durable,
- acquérir, par l'initiation et l'expérimentation, la démarche scientifique.

OBJECTIF 4 - PROMOUVOIR UNE OUVERTURE SUR LE MONDE, FORMER LE CITOYEN DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET LUTTER CONTRE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATION

- développer des actions pour mieux se repérer dans sa ville et son quartier et s'approprier son environnement,
- favoriser l'ouverture sur le monde, les cultures, les traditions,
- favoriser les liens intergénérationnels,
- développer des activités qui permettent l'apprentissage des règles de vie en société, le respect des autres et l'estime de soi,
- développer des actions solidaires et citoyennes afin de lutter contre les inégalités et les discriminations notamment de sexe,
- initier les enfants sur ses droits et ses possibilités de se protéger,
- prendre conscience de son rôle de citoyen et participer à la vie de la cité.

02.

PROMOUVOIR UN PARCOURS INDIVIDUALISÉ POUR ASSURER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

OBJECTIF 1 - CONSTRUIRE UN PARCOURS ÉDUCATIF ADAPTÉ AUX ENFANTS

- prendre en compte l'enfant dans sa diversité et son individualité au sein d'un espace éducatif collectif,
- mener une observation individuelle de l'enfant et adapter les pédagogies ; les acteurs éducatifs auront à élaborer et à mettre en œuvre ensemble des pédagogies adaptées et des outils de suivi individualisés.

OBJECTIF 2 - FAVORISER L'EXPRESSION ET LA PRISE EN COMPTE DE LA PAROLE DE L'ENFANT

- promouvoir des parcours éducatifs qui permettent l'expression de la parole de l'enfant et le développement de ses capacités de réflexion et d'argumentation,
- offrir un cadre qui donne aux enfants la possibilité de s'exprimer sur leurs propres besoins et d'en tenir compte en :
 - définissant les pré requis pour favoriser cette participation,
 - adoptant une méthode de concertation pour ce public,
 - créant des espaces d'expression dans les écoles pour mieux comprendre les enfants et les jeunes (identification des besoins/demandes/attentes).

OBJECTIF 3 - GARANTIR LE « DROIT À LA PARESSE », C'EST-À-DIRE LA POSSIBILITÉ POUR LES ENFANTS DE NE RIEN FAIRE

- respecter les rythmes des enfants, leurs besoins de temps de «non activité» et de repos,
- favoriser des temps et des espaces de récréation et de rêverie.

OBJECTIF 4 - MIEUX COORDONNER ET RENDRE LISIBLE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET DE RÉUSSITE SCOLAIRE

- rendre lisible et mettre en cohérence les différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité,
- s'appuyer sur les ressources et potentialités de l'enfant,
- accompagner et apporter un soutien éducatif aux parents dans le parcours scolaire de l'enfant.

OBJECTIF 5 - PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN ÊTRE DES ENFANTS

- développer l'estime de soi notamment à travers les soins de sa vie quotidienne,
- sensibiliser les enfants à la notion de prévention,
- promouvoir les pratiques « bonnes » pour la santé (physiques, alimentaires, récréatives...)
- initier l'enfant à la sécurité routière,
- porter une attention tout particulière à l'égard des plus fragiles.

03.

BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE FONDÉE SUR LA RECONNAISSANCE DE CHACUN DES ACTEURS

OBJECTIF 1 - FAVORISER LA PARTICIPATION DES PARENTS ET LA RECONNAISSANCE DES FAMILLES COMME PREMIERS ÉDUCATEURS

- soutenir le rôle éducatif des parents,
- créer du lien et une relation de confiance et ouvrir les structures aux parents,
- organiser des rendez-vous réguliers avec les familles et multiplier des temps de partage d'information sur ce qui est proposé,
- impliquer les parents dans les différents dispositifs : participation aux instances de réflexion et de décision,
- prendre en compte la notion de projet familial et adapter les modes de communication,
- renforcer la lisibilité de l'offre éducative, des lieux, des acteurs et de leurs missions respectives et orienter les familles vers « les lieux relais ».

OBJECTIF 2 - SOUTENIR ET RENFORCER LE PARTENARIAT À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS DE MANIÈRE À ASSURER UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE ET COMPLÉMENTARITÉ DES DIFFÉRENTS PROJETS ÉDUCATIFS DANS LA CONTINUITÉ DES TEMPS DE L'ENFANT

- permettre l'implication des acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de l'offre sur les quartiers,
- mettre en place un pilotage stable du réseau des acteurs, en formant le(s) pilote(s) à favoriser les rencontres et à rester concret et pragmatique sur les objectifs partagés,
- mettre en place des temps de rencontre pendant lesquels les différents éducateurs (parents, enseignants, animateurs socio culturels ou sportifs...) peuvent, sur la base des objectifs partagés, mieux se connaître, agir ensemble, partager du sens et des enjeux sur le territoire, analyser les pratiques,
- organiser des formations conjointes, dans lesquelles chacun peut avoir une place (parents, enseignants, animateurs socio culturels ou sportifs...),
- développer des outils de communication entre les partenaires, favorisant la circulation de l'information et la lisibilité des actions conduites par les uns et les autres (sens et action).

CHAPITRE 04

LA GOUVERNANCE DU PEL



01.

ÉCHELON CENTRAL

1.1. UN COMITÉ DE PILOTAGE TEL QU'IL A ÉTÉ MIS EN PLACE POUR LA PREMIÈRE PHASE

Missions : fixer les grandes orientations du Projet éducatif local et les moyens qui lui sont alloués, en assurer l'évaluation et décider de réajustements éventuels.

Fréquence : il se réunit deux fois par an au minimum.

1.2. UN COMITÉ TECHNIQUE

Composition : des membres représentants les institutions (Ville de Strasbourg, Préfecture, Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin).

Missions :

- mettre en œuvre les décisions du Comité de pilotage et garantir la cohérence technique du Projet éducatif strasbourgeois en articulant les différentes actions de chacun des acteurs,
- faire des propositions au Comité de pilotage,
- mettre en œuvre, coordonner, animer la mise en œuvre du Projet éducatif local et en rendre compte,
- préparer les séances du Comité de pilotage.

Fréquence : il se réunit deux à trois fois par an.

L'animation et la coordination : sont assurées par le Service périscolaire et éducatif de la Ville de Strasbourg.

02.

ÉCHELON TERRITORIAL

2.1. LES 6 COMITÉS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX (CET)

Composition :

- La Ville (Responsable éducatif territorial de la Direction de l'enfance et de l'éducation, Conseiller technique de la direction de l'animation urbaine),
- L'Education Nationale (un Inspecteur de l'Education Nationale désigné par le Directeur Adjoint des Services de l'Education Nationale),
- L'Etat (Délégué du Préfet, Chargé de mission de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale...),
- La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (Conseiller technique territorial),
- Le Conseil Général du Bas-Rhin.

L'animation institutionnalisée :

Une animation et gestion partagée du CET par le Responsable Educatif de Territoire et un Inspecteur de l'Education Nationale.

Découpage géographique : 6 territoires

- Centre Ville - Gare
- Elsau, Koenigshoffen, Montagne Verte
- Meinau - Neuhof
- Roberstau-Conseil des XV
- Cronembourg-Hautepierre-Poteries
- Neudorf-Bourse-Esplanade - Port du Rhin.

Missions :

- Vérifier l'équité d'actions entre les différents quartiers du territoire,
- Partager une stratégie, un ensemble d'objectifs transversaux à l'échelle de chacun des quartiers composant un territoire,
- Garantir un cadre et assurer la coordination sur le territoire.

Ces comités font part à l'adjoint de quartier, au moins une fois l'an, de leur diagnostic de territoire, leurs stratégies et leurs évaluations.

2.2. LES GROUPES ÉDUCATIFS LOCAUX DE QUARTIER

Composition :

les acteurs éducatifs : scolaires, périscolaires et extrascolaires

- La Ville : le responsable éducatif territorial et les responsables périscolaires de site des écoles du quartier, les chargés de mission de quartier, les responsables des unités territoriales et des représentants des services municipaux thématiques),
- L'Education Nationale : les directeurs des groupes scolaires du quartier,
- Les associations à vocation éducatives actives sur le quartier,
- Les parents d'élèves / Fédération parents d'élèves.

Découpage géographique : 15 territoires (cf. schéma)

Une animation institutionnalisée des groupes éducatifs locaux

La Ville (responsable éducatif territorial) et l'Education Nationale (Conseiller pédagogique ou secrétaire de réseau).

Les missions :

- Partager une stratégie, un ensemble d'objectifs transversaux à l'échelle des quartiers, sur la base d'un diagnostic partagé, (besoins, forces et faiblesses),
- Priorisation des objectifs par territoire,
- Elaborer et animer un projet éducatif de site intégrant tous les temps de l'enfant,
- Développer la communication, le partage les informations par tous les acteurs éducatifs et organiser des rencontres et des temps de concertation réguliers (sur la base d'une méthodologie de travail),
- Etablir le bilan éducatif territorial.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

LE COMITÉ TECHNIQUE

LES SIX COMITÉS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX (CET)

HAUTEPIERRE
CRONENBOURG
POTERIES

MEINAU
NEUHOF

CENTRE VILLE
GARE

ROBERSTAU
CONSEIL DES XV

ELSAU
KOENIGSHOFFEN
MONTAGNE VERTE

NEUDORF - RHIN
ESPLANADE
KRUTENAU

LES 15 GROUPES ÉDUCATIFS LOCAUX

HAUTEPIERRE

CRONENBOURG

POTERIES
HOHBERG

MEINAU

NEUHOF

CENTRE VILLE

GARE
KLÉBER

ORANGERIE
CONSEIL XV

ROBERTSAU
CITÉ L'ILL

KOENIGSHOFFEN

MONTAGNE VERTE

ELSAU

BOURSE
ESPLANADE
KRUTENAU

MUSAU
PORT DU RHIN

NEUDORF

"LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE L'ACTE I DU PROJET EDUCATIF LOCAL DE STRASBOURGEOIS"

AMBIEHL Cédric
ALIOUA Nadia
ALTEMEYER Daniel
ANTOINE Isabelle
ARNAUDET Alain
ARLEN Martin
AXELOS Rachel
BECSANGELE Claude Henri
BEGUET Valérie
BEN Fabien
BEY Françoise
BOIZOT Lionel
BOMPART Armel
BONIN Aurélie
BOUSSARD MOSSER Dominique
BOOS Xavier
BOYE Vincent
BOUDEWYN Thierry
BRENING Simone
BRINGIA Sophie
BROGLIO Annie
BUISSON Jacques
BRUMM Peggy
BURGUN Pascal
CAHN Mathieu

CINI Fatma
CORDONNIER Lucie
CREFF Christelle
COURET Jean-François
CUGNEY Christian
DELGRANDE Elisabeth
DENU Agnès
DESPLATS Mireille
DIDIER-LAURENT Valérie
DIEKHOFF Sylvie
DIETRICH Valérie
DIETSCH Marie-Madeleine
DREYER Nicole
DUWIG Thomas
EBSTEIN BRETON Maud
EICHLER René
ELBHSSIC Houssin
ESCOT Claude
FAIVRE Alexandre
FAURE Eric
FENECH Albert
FILLON Didier
FRANK Catherine
GALLI BLAISE Francia
GAUME Françoise

GEBUS Ernest
GESLER Bernadette
GILLMANN Luc
GUICHARD Patrick
GIUNTA Régis
GUTH Joëlle
HAEHNEL Gérard
HALFAOUI Amal
HAREL Dominique
HASSINE Nourreddine
HAUSS Alain
HERLICOVIEZ David
HOEHE Noémie
HOST Zakia
HUSSER Guy
IFFRIG Jean-Luc
JAMET Rachel
JEANVOINE Claude
JUNG Yves
KARMANN Stéphanie
KERMAREC André
KIEFFER Jean Marc
LADAIQUE Jean-Baptiste
KHOLHER Laurent
LAHEURTE Clément

LALLEMAND Emilie
LAMBERT Anne-Sophie
LAUNAY Claire
LAURENT Denis
LAZOU Elsa
LE VAN Nathalie
LEFEVRE Marie-Pierre
LEMASSON Aurélie
LEQUEUX Philémon
LEROUX Véronique
MALDENER Claudine
MANGENEOT Cathy
MARTIN Valérie
MARY Philippe
MAUREL Nadine
MAURER Jean-Philippe
MEDER Barbara
MEYER Céline
MEYER Jean- Marc
MINOUX Virginie
MOEBS Claudine
MULLER Hugues
MULLER Sonia
NAPOLI Mickaël
NOULETTE Nathalie
PARODI Emmanuelle

PASQUALINI Virginie
PIC Laurence
PIETRINI Marina
PRUDENCE Géraldine
PRZYBYLSKI-RICHARD Olivier
PY Laurent
QUENDERFF Michel
RAEPEL Nicole
RENAUD Juliette
REYSER Michel
REUTENAUER Daniel
RIAHY Fatma
SAMAMA Chantal
SCHINDLER Carine
SCHMITT Audrey
SCHMITT Catherine
SCHMITT Pierette
SCHNEIDER Claude
SCHNITZLER Philippe
SCHOETTEL Sandra
SEMHI Khadija
SIDLER Véronique
SOARES Yolaine
SOLDNER Laurent
SPETTEL Vincent
SQUIBAN Audrey

STREIFER Bruno
TERGAU Céline
TESQUET Lucile
TRITSCH Anne
VERGNAIS Vincent
VIALETTE Emilie
VOGEL Fabienne
WACK Patrick
WAGNER Gérald
WEISS Damien
WENDLING Milène
WENIGER Sylvie
WIHLIDAL Liliane
WOLPERT Nathalie
ZACHARY Rachel
ZANDONELLA Laurent
ZIMMERMANN Catherine
ZIMMERMANN Yves





STRASBOURG
VILLE ÉDUCATRICE

PROJET ÉDUCATIF LOCAL

« SOIS TOI-MÊME, CHERCHE TA PROPRE VOIE. APPRENDS À TE CONNAÎTRE AVANT DE PRÉTENDRE CONNAÎTRE LES ENFANTS. MESURE LES LIMITES DE TES CAPACITÉS AVANT DE FIXER CELLES DES DROITS ET DES DEVOIRS DES ENFANTS. PARMIS TOUS CEUX QUE TU POURRAIS AVOIR À COMPRENDRE, ÉLEVER, INSTRUIRE, TU VINS EN PREMIER, C'EST PAR TOI QU'IL FAUT COMMENCER »

JANUSZ KORCZAK (MÉDECIN PÉDIATRE, ÉCRIVAIN, PÉDAGOGUE)

